

# Taxe d'apprentissage 2015 (salaires 2014)

Adressez ce formulaire avant le 28 février 2015 à : UNIPE - TSA 10012 - 75427 Paris Cedex 9 - Tél. : 01 45 74 33 44 - Fax : 01 45 74 16 00  
Traitement numérique, merci de ne pas agraffer les documents.

## Votre entreprise

Nom \_\_\_\_\_ Adresse du siège \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Personne à contacter \_\_\_\_\_  
 Code NAF \_\_\_\_\_ N° SIRET \_\_\_\_\_ Effectif

Apprentis au 31/12  oui  non Si oui, nombre     voir au dos

⚠ Merci de ne remplir qu'un bulletin par zone fiscale (Métropole + DOM, Alsace - Moselle) pour l'ensemble des établissements de votre entreprise.

➤ Joindre copie des contrats correspondants [les contrats de professionnalisation ne sont pas concernés]

## Votre cabinet comptable (facultatif)

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
 CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_  
 Email \_\_\_\_\_ Personne à contacter \_\_\_\_\_  
 N° SIRET \_\_\_\_\_ Retour du reçu libérateur au cabinet comptable   
*(si case non cochée, retour à l'entreprise)*

## Votre versement

Exprimez toutes les valeurs en euros, pas de centimes

Votre Masse Salariale 2014  2  5  0  0  0  0  MS  
 (base Sécurité Sociale de la DADS)

➤ Taxe d'apprentissage MS x 0,68% (0,44% pour les dépts 57, 67 et 68)  1  7  0  0  0  V

### Détail par catégorie (facultatif)

Fract. Rég.	<input type="text"/>	A	<input type="text"/>
CFO/QA	<input type="text"/>	B	<input type="text"/>
QA	<input type="text"/>	AC	<input type="text"/> 1 0 2
CFO/CSA	<input type="text"/>	CSA	<input type="text"/>

### Déduction Stagiaires

Joindre impérativement les conventions correspondantes

Sur A	<input type="text"/>	SA
Sur B	<input type="text"/>	SB
Total	<input type="text"/>	W
<input type="checkbox"/> Réserve Unipe		
⚠ [SA + SB] maximum 3% de V		

⚠ Ne concerne que les entreprises dont l'effectif est ≥ à 250 salariés (et sous certaines conditions). Bonus  X

➤ Contribution supplémentaire à l'apprentissage MS x %  Y  
 Consultez l'instruction fiscale sur [www.unipe.org](http://www.unipe.org), remplissez notre fiche «Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage 2015» et déterminez le taux de cotisation à appliquer selon votre situation.

➤ VOTRE RÈGLEMENT [V-W-X+Y]  1  7  0  0  
 si virement, cochez la case , précisez votre N° de SIREN sur son libellé et joignez l'avis correspondant (voir RIB UNIPE au dos). \*si concerné

Libellez votre chèque à l'ordre de "UNIPE"

$$\begin{aligned}
 AC &= 102\text{€} = 26\% \text{ du Hors Quota} \\
 &= 26\% \text{ de } 23\% \text{ TA} \\
 &= 0,0598 \times \text{TA} \\
 &= 102\text{€}
 \end{aligned}$$



## CFA d'accueil des apprentis sous contrat au 31/12/2014

**⚠** Certaines structures possédant des adresses administratives différentes de leurs lieux d'enseignement, il est impératif de nous communiquer les coordonnées exactes sous lesquelles elles sont habilitées à recevoir les fonds. <sup>(1)</sup>

Code UAI de l'école (facultatif)	Coordonnées précises du CFA d'accueil	Nb d'apprentis

**⚠** Merci de joindre impérativement les copies des contrats correspondants [les contrats de professionnalisation ne sont pas concernés].

## Reversements demandés (facultatif)

Code UAI de l'école (facultatif)	Coordonnées précises de l'établissement habilité <sup>(2)</sup>	Montant PAS DE CENTIMES
	UNEA 16 RUE MARTEL 75010 PARIS	102

BVFA-14/0 - Sauf instruction contraire dûment notifiée (UR/AR), l'entreprise donne mandat à l'OCTA pour informer les CFA et SA des sommes à recevoir (article L.6241-12 du Code du Travail)

Notre Organisme Collecteur Répartiteur agréé REVERSE, même en l'absence de demandes, la TOTALITÉ des sommes reçues à des ÉCOLES professionnelles.

(1) L'article L 6241-4 du Code du Travail prévoit un concours obligatoire par apprenti sous contrat au 31/12 à son CFA d'accueil. Indiquez-nous les informations nécessaires ; nous effectuerons pour vous les calculs et les versements, vous évitant ainsi toute réclamation ou double paiement.

(2) Pour vous éviter des pénalités, nous vérifierons les habilitations des écoles et répartirons en fonction de vos choix, sauf si vos demandes ne sont pas conformes à la réglementation. Indiquez le libellé, l'adresse précise et le montant souhaité. Nous ne pouvons pas faire de reversement à un autre organisme collecteur.

Notre responsabilité n'est pas engagée en cas de libellé erroné ou incomplet, d'absence d'adresse ou de fausse adresse.

**RIB UNIPE : 30004 02837 00010451843 94 / IBAN : FR76 3000 4028 3700 0104 5184 394 / BIC : BNPAFRPPAA**